

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 03 décembre 2024**

Séance ordinaire du **03 décembre 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

<b>Nombre de conseillers :</b>	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. FREYD Damien
Présents : 15	Date de convocation : 26 novembre 2024
Absents : 00	
Nombre de procuration(s) : 0	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain (arrivé à 20 h 45) - FREYD Damien GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

**8. Location des bâtiments à usage commercial et d'habitation**

**8A/ Hôtel d'Entreprises - Bail du local 1- Changement de dénomination du locataire- Transfert du bail à la SCM FONTANA-LERCHER**

M. le Maire informe les conseillers que Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN, locataire du local n° 1 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade (cabinet de kinésithérapie) souhaite s'associer à Mme FONTANA Julie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'elles ont créé à cet effet, une Société Civile de Moyens, la SCM FONTANA-LERCHER.

Mme LERCHER-STOCLIN souhaite le transfert du bail au profit de la SCM FONTANA-LERCHER au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour des raisons administratives, Mme LERCHER-STOCLIN a demandé la résiliation anticipée du bail conclu à son nom en décembre 2022 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VU le changement de dénomination du locataire du local 1 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade à Innenheim,

VU la création de la SCM FONTANA-LERCHER,

VU la prolongation de l'activité de kinésithérapie dans le local 1 de l'Hôtel d'Entreprises,

- ACCEPTE la résiliation anticipée du bail de Mme LERCHER-SCTOCLIN Tiphaine au 31/12/2024,

- ACCEPTE le transfert du bail de Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN à la SCM FONTANA-LERCHER à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

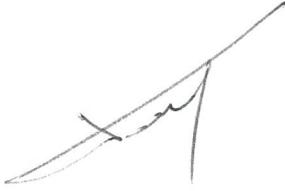
- CHARGE M. le Maire d'établir un nouveau contrat de bail dont les conditions financières restent inchangées :

- loyer mensuel de 1 000,-€
- avances sur charges de 50,-€/mois

Les autres dispositions du bail sont également inchangées.

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de bail à intervenir avec la SCM FONTANA-LERCHER ainsi que tout document y relatif.

Le secrétaire de séance,  
M. FREYD Damien.



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 11 décembre 2024.  
Le Maire,  
M. Jean-Claude JULLY.


Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le **12 DEC, 2024**